

Lettre de Jean-Gilles Malliarakis à Mme Legrand administratrice provisoire de RC en date du 10 juillet

Madame l'Administratrice

C'est à la demande de nombreux amis, producteurs d'émissions mais aussi cotisants de Radio Courtoisie de l'année 2006 que je vous écris, compte tenu de l'annonce parue dans Le Figaro d'une Assemblée générale prévue pour le 13 juillet, de l'association CDARS, présentement titulaire de l'autorisation d'émettre du programme conçu en son temps par Jean Ferré sous le nom de Radio Courtoisie.

Ayant été moi-même à la fois, pendant quelque 20 ans, jusqu'à mon retrait le 23 février 2007, producteur d'une émission sur cette antenne, ayant cotisé à Radio Courtoisie et, pendant les dernières semaines de la vie de Jean Ferré ayant exercé la fonction de président du Comité éditorial de cette radio, j'aurais eu quelque titre à me porter candidat à la qualité de membre actif de l'association dont vous avez reçu par jugement du 3 mai, mission de remédier à l'imbroglie juridique statutaire.

Je ne l'ai pas fait sachant que manifestement, les jeux étaient faits dès lors que la "liste des membres adhérents", qui vous a été remise selon la lettre du jugement, comporte en tout et pour tout 5 noms, de gens n'ayant jamais réalisé la moindre émission alors les quelques milliers d'auditeurs cotisants et les dizaines de personnes qui réalisent bénévolement cette radio s'en trouvent statutairement écartés.

Cette assemblée numériquement fort restreinte s'apprête à reconduire un Conseil d'administration et une Gestion de fait dont les responsables mêmes ont conduit, par leurs carences répétées, avérées, et constatées par le fait même de la mission qui vous a été confiée par le Tribunal, à remettre paradoxalement cette Radio dans la situation d'où il s'agit de la faire sortir. Puis-je à ce stade me permettre de vous rappeler cette pensée d'Albert Einstein "vous ne résoudrez aucun problème avec ceux qui les ont provoqués".

J'insiste notamment sur le fait que la situation comptable incertaine pose un problème à toute personne sensée qui s'impliquerait dans son administration.

Sans douter de la validité juridique de l'échafaudage ainsi prévisible je constate qu'il laissera à l'écart deux catégories de personnes dans lesquelles je me range : les cotisants et les producteurs d'émissions

1° Du point de vue des cotisants les personnes qui ont cru devenir "membres de Radio Courtoisie" en payant une cotisation encaissée par le CDARS se demanderont légitimement et utilement de quelle nature relève la prestation de service à laquelle ils ont souscrit.

2° Du point de vue des producteurs d'émissions écartés depuis novembre 2006, par une direction nulle en droit, et auxquels aucune réintégration n'a été proposée depuis le 3 mai, on ne s'étonnera pas de voir à partir des 8 et 10 septembre prochains le développement d'un programme alternatif diffusé sur Internet. Celui-ci reprendra le nom de Lumière 101, radio libre historique qui avait accepté de s'associer à Radio Courtoisie en tant que radio du dimanche sous la direction de Jean-Luc de Carbuccia, et avec le soutien de l'association des Responsables d'émissions de Radio Courtoisie et de Lumière 101 (A.r.co.le) qu'il préside en sa qualité d'exécuteur testamentaire de Jean Ferré.

3° Pour illustrer mon point de vue, et celui des producteurs d'émissions en général, et je vous joins la lettre me "notifiant" la décision d'une personne se disant "vice-président" et supprimant la fonction de président du Comité éditorial que j'exerçais bénévolement. Car, non seulement cette notification apparemment nulle en droit, non signée par le secrétaire général, et non motivée, avait pour effet de m'écarter personnellement mais elle a privé, à partir de cette date, ce média de sa structure éditoriale.

4° Pour illustrer mon point de vue, et celui des producteurs d'émission en général je vous joins aussi la note par laquelle "la direction" de fait de la radio m'interdisait "sans appel" dans la pratique de procéder à la numérisation des émissions que j'ai produites en utilisant des bandes correctes.

Pour toutes ces raisons Madame l'Administratrice j'ai l'honneur de vous indiquer que je saurais me sentir engagé par les décisions de l'assemblée générale des 5 membres adhérents du CDARS prévue le 13 juillet

Veillez agréer, Madame l'Administratrice, l'assurance de mes sentiments distingués.

JG Malliarakis

PJ Correspondance du 1er décembre et Courriel daté du 7 décembre 2006
Double au président du CSA